

CHARTRE

DES ATELIERS D'ÉVEIL



Préambule

Les Ateliers d'Eveil du RPE sont encadrés dans le respect de la Charte Qualité des Espaces Jeux, élaborée conjointement entre la CAF et le Département d'Ille-et-Vilaine. Cette charte respecte les valeurs pédagogiques du RPE centrées sur l'intérêt de l'enfant.

OBJECTIF

Les ateliers d'éveil sont des lieux de jeu et de socialisation pour le jeune enfant. Les activités proposées ont pour but d'offrir de multiples expériences au tout-petit et de favoriser son développement global (moteur, sensoriel et cognitif).

Ce sont également pour les professionnels de l'accueil individuel des temps de rencontres, d'échanges, d'écoute et de professionnalisation. Ils permettent d'appréhender des techniques éducatives, des outils d'animation et de s'enrichir des pratiques de chacun afin d'améliorer la qualité de l'accueil au domicile.

Enfin, les ateliers d'éveil sont des moments privilégiés de communication entre l'adulte et l'enfant et de plaisir partagé.



MODALITÉS D'ACCUEIL

La signature de cette charte est **obligatoire**, elle garantit votre engagement et votre compréhension du mode de fonctionnement de l'atelier d'éveil.

Pour préserver la qualité de ces temps d'accueil et le bien-être de chacun, l'effectif maximum est de 25 personnes (adultes et enfants confondus) jusqu'à une limite de **15 enfants**.

L'atelier d'éveil s'adresse aux enfants de **2 mois et demi à 3 ans** accompagnés d'un professionnel de l'accueil individuel. Les enfants scolarisés, accueillis exceptionnellement chez le professionnel (grève, maladie...) ne pourront pas y participer.



Inscriptions

Elles sont obligatoires et gratuites. Elles se font via un lien envoyé par mail. Afin de pouvoir proposer les ateliers au plus grand nombre, les animatrices pourront établir si nécessaire un roulement dans les inscriptions.

Pour participer à ces ateliers d'éveil, une « fiche enfant », devra être remplie par le responsable légal de l'enfant et remise à l'animatrice RPE, lors de la première séance.

La participation est limitée à une fois par semaine.

Il est déconseillé de venir avec un enfant accueilli durant la période d'adaptation. Il est important que l'enfant s'habitue dans un premier temps à ce nouvel adulte, au nouvel environnement dans lequel il est accueilli...

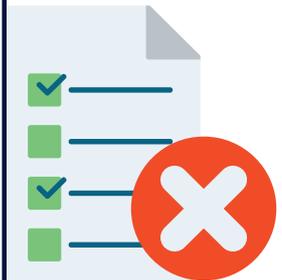


Absences ou imprévus

Si un adulte référent inscrit à un atelier ne pouvait être présent pour une raison quelconque (maladie de l'enfant par exemple), celui-ci est prié de le signaler à l'animatrice RPE. Le respect de cette consigne doit permettre d'inscrire d'autres personnes mentionnées sur liste d'attente.

Si un atelier devait être annulé du fait du RPE (absence de l'animatrice), une collègue préviendra au plus vite les personnes inscrites à l'atelier.

Si plusieurs absences n'ont pas été signalées, votre inscription pour une prochaine séance ne sera pas prioritaire.



Santé de l'enfant

Si l'enfant est malade, l'adulte référent annule son inscription à l'atelier d'éveil, pour son bien-être et celui des autres.

Les enfants doivent être soumis aux vaccinations obligatoires prévues par les textes en vigueur. Une contre-indication doit être attestée par certificat médical.

Certaines maladies infectieuses entraînent l'éviction de la collectivité tant que le risque de contagion est présent. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site suivant : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/collectivites-maladies-infectieuses_assurance-maladie.pdf



FONCTIONNEMENT ET RÈGLES DE VIE

Les ateliers d'éveils sont ouverts à partir de 9h30, jusqu'à 11h30. Afin de respecter le rythme de vie de chacun et le sommeil des plus petits, l'arrivée et le départ restent libres.

Le couchage des enfants n'est pas prévu. Vous pouvez arriver en cours de la matinée ou vous offrir la possibilité de partir plus tôt si un des enfants montre des signes de fatigue.

L'atelier d'éveil se déroule dans le respect et l'accueil de chacun : on se salue à l'arrivée et au départ.

Afin de garantir l'hygiène des locaux et la sécurité des enfants, l'usage de chaussons ou de surchaussures est obligatoire. Chacun veille à respecter les jeux et le matériel mis à disposition.

Rester vigilant par rapport au port des bijoux (colliers d'ambres, élastiques, boucles d'oreilles, chaînes...). Ils peuvent être dangereux dans un lieu collectif.

L'utilisation du téléphone portable sera admise à titre exceptionnel. L'adulte doit rester disponible pour l'enfant, ne pas le perturber dans son jeu et respecter le travail engagé par l'animatrice et/ou un intervenant extérieur.

L'adulte s'engage à ne photographier que les enfants dont il est responsable et à demander aux autres adultes présents (collègues, animateur, intervenants extérieurs) leur autorisation d'être pris en photo, ceci afin de respecter le droit à l'image de chacun.

L'adulte anticipe son départ et prévient l'enfant pour ne pas interrompre son jeu.

Tout le monde participe au rangement de la salle et des activités avant de se dire au revoir.



POSTURES ET RÔLE DES PROFESSIONNELS

Professionnels de l'accueil individuel



Le professionnel s'engage à respecter la charte des ateliers d'éveil.

Il reste responsable de l'enfant qu'il accompagne, de sa sécurité affective et physique. Il reste à l'écoute des besoins de l'enfant : fatigue, angoisse, change et toilette. Pensez à prévoir le nécessaire pour le bien-être de l'enfant : doudous, tétines, couches...

L'adulte encourage l'enfant à faire ses propres expériences : il ne fait pas à sa place.. Il l'invite à participer à l'activité tout en respectant son choix, ses envies. Il se laisse guider par l'enfant.

L'adulte est pleinement disponible pour l'enfant et l'observe pour mieux le connaître, l'accompagner dans ses explorations et adapter ses pratiques professionnelles.

Le professionnel doit prévenir l'enfant avant de quitter la pièce pour s'occuper d'un autre et en informer l'animatrice (ex : accompagner un enfant aux toilettes).

Il porte une attention sur le groupe afin d'aider l'enfant à faciliter ses relations avec les autres en étant toujours bienveillant.

Il est important de ne pas parler de l'enfant ou sa famille comme s'il n'était pas présent. Un enfant dès le plus jeune âge entend et comprend énormément de choses. Il sait reconnaître si, les mots dits à son sujet ou celle de sa famille, sont péjoratifs ou valorisants.

Les discussions seront le plus possible en lien avec la pratique professionnelle.

La parole de chacun est importante. Nous avons tous notre expérience, nos savoir-faire. Il est important que chaque participant trouve sa place et respecte la parole de l'autre.

L'adulte s'engage à respecter la vie privée de l'enfant et de sa famille. Il fait preuve de discrétion et de neutralité.

Animatrice

L'animatrice est responsable de la sécurité des locaux et du matériel mis à disposition. Elle garantit le bon fonctionnement des ateliers d'éveil, l'aménagement de l'espace, l'accueil du public et le contenu des séances.

Elle impulse une dynamique positive au sein du groupe en impliquant les adultes présents.

Elle reste attentive au groupe et au bien-être de chaque adulte et enfant.

Ensemble, nous nous impliquons dans une dynamique de co-animation, les activités proposées peuvent être soutenues par les participants à l'atelier d'éveil en apportant un regard neuf et leurs compétences professionnelles.

L'animatrice propose un moment d'exploration autour d'activités diversifiées en respectant le rythme des enfants : pâte à modeler, peinture, collage, manipulation et transvasement, dessin, éveil musical, motricité...

L'animatrice du RPE fait preuve de neutralité et de discrétion professionnelle.



LA FONCTION DE CONTENANCE

Contenir l'enfant psychiquement, c'est le porter par notre regard, le faire exister dans son individualité et favoriser son sentiment de sécurité interne. C'est lui permettre d'exprimer ses émotions en les accueillant, en les reconnaissant comme « légitimes » et en les respectant.

Contenir l'enfant physiquement, c'est avant tout lui apporter les soins corporels dont il a besoin, l'apaiser et le sécuriser. C'est lui permettre de ressentir et d'intégrer les limites de son propre corps.

Contenir l'enfant verbalement, c'est mettre des mots sur ce qu'il vit, lui expliquer ce qui va se passer pour lui et ainsi lui permettre d'anticiper les choses, donc d'être acteur de son quotidien. C'est également mettre des mots sur ses émotions.

Le président du CIAS, se réserve le droit de suspendre la participation de toute personne dont le comportement n'est pas en adéquation avec la charte des ateliers d'éveil.

Cette charte peut évoluer au cours du temps.

COUPON-RÉPONSE

Charte d'accueil des ateliers d'Eveil du RPE du CIAS à l'Ouest de Rennes

*A retourner au RPE
au plus tard lors de votre 2ème participation*

Nom, prénom

Adresse postale

Code postal

Téléphone

Je certifie avoir pris connaissance de la charte
d'accueil des ateliers d'éveil et m'engage à
respecter les valeurs pédagogiques de celle-ci

Fait à

Le Président du CIAS

Le

Signature

CONTACT

CIAS à l'Ouest de Rennes
Pôle Petite Enfance - RPE Éveil & Vous

Place Toulouse Lautrec
35310 Mordelles

02 90 02 36 85
rpe@cias-ouest-rennes.fr
www.cias-ouest-rennes.fr